

## PER I TURISTI STRANIERI: GUIDARE IN ITALIA



### VELOS ET PISTES CYCLABLES

Les cyclistes doivent garder leurs bras et mains libres de tout encombrement et maintenir le guidon d'une main au minimum. Ils doivent aussi porter un [gilet \(ou des bretelles\) à haute visibilité](#) hors agglomération à partir d'une demi-heure après le coucher du soleil et jusqu'à une demi-heure avant son lever.

Les cyclistes doivent toujours porter un gilet (ou des bretelles) à haute visibilité dans les tunnels, aussi bien en agglomération que hors agglomération.

En cas d'infraction: AMENDE de 25 à 100 euros (article 182, alinéas 9bis et 10, Code de la route).

Pour vous repérer à vélo en Italie, un plan des pistes cyclables est disponible sur le site Internet [www.piste-ciclabili.com](http://www.piste-ciclabili.com): on peut rechercher les pistes par Région, Province ou Mairie. Ce site contient itinéraires cyclotouristes, initiatives, projets et infos pour les passionnés du vélo.

